

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
0703.10.91	--- Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 46 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars	B	1.6 ¢/kg mais pas moins de 7.5 %	-
0703.10.99	--- Autres	D	En fr.	-
0703.20.00	- Aulx (ails)	B	2.5 %	-
0703.90.00	- Poireaux et autres légumes alliacés	B	2.5 %	-
07.04	Choux, choux-fleurs, choux frisés, choux-raves et produits comestibles similaires du genre Brassica, à l'état frais ou réfrigéré.			
0704.10	- Choux-fleurs et choux-fleurs brocolis			
	--- Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 20 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars :			
0704.10.11	---- En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	B	1.1 ¢/kg mais pas moins de 2.5 % plus 2.5 %	-
0704.10.12	---- En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	B	1.1 ¢/kg mais pas moins de 2.5 %	-
0704.10.90	--- Autres	D	En fr.	-
0704.20	- Choux de Bruxelles			
	--- Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 20 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars :			
0704.20.11	---- En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27 kg chacun	B	3.3 ¢/kg mais pas moins de 6.2 % plus 2.5 %	-
0704.20.12	---- En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27 kg chacun	B	3.3 ¢/kg mais pas moins de 6.2 %	-
0704.20.90	--- Autres	D	En fr.	-